

**Commune de CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 5 juillet 2012**

**n° 4**

**page 1/4**

**Rapporteur : Madame Corine FARINEAU**

**OBJET : Subventions aux associations**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2 du 27 janvier 2012 approuvant le budget primitif pour 2012, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association ADSEA-PRISM pour la prise en charge des missions qui relevaient auparavant de l'AJUDEVI,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association Restaurants du cœur pour son fonctionnement sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association La Main Jaune pour l'entretien de l'œuvre érigée sur le rond-point de Pila,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Bridge Club Châtelleraudais pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> marathon de bridge,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Amicale Rétro Locomotion du Pays Châtelleraudais pour l'organisation d'une bourse d'échange,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association COmité DEpartemental de la Retraite Sportive (CODERS) pour son fonctionnement sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association Collectif Interassociatif Sur la Santé Poitou-Charentes pour son action sur la prévention des accidents domestiques à l'hôpital de Châtellerault,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'Association des Insuffisants Rénaux du Poitou-Charentes pour son fonctionnement sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'Association JALMALV« jusqu'à la mort accompagner la vie » pour son fonctionnement sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention du Comité Départemental de la Fondation de Lattre pour ses actions sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Secours Catholique pour participer aux frais engagés dans le cadre de l'organisation d'un séjour au bénéfice de familles en grande difficulté,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Hand Ball Club Châtelleraudais pour la participation de l'équipe féminine à la division nationale 3,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Union Sportive Antoigné pour régulariser le montant de la subvention de fonctionnement de l'année sportive 2011/2012,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Club Sportif et Artistique de la Défense – Châtellerault pour les sections Volley et musculation fitness, pour l'organisation de manifestations sportives,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Club Pugilistique de Châtellerault pour l'organisation d'un gala de boxe le 10 novembre 2012,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Avenir Cycliste Châtelleraudais, pour ses manifestations organisées sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Châtel 'Deuche pour son raid humanitaire et sportif,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Club du Lac pour la participation de la section pétanque au mondial « La Marseillaise »,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Base ball Reibel's pour l'organisation d'une manifestation régionale,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Espirito Capoeira Brasil pour l'organisation d'une rencontre européenne,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Châtellerault Rugby Athlétic Club pour l'organisation des festivités du 35ème anniversaire du club,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 2.000 € à l'association ADSEA-PRISM,
- d'attribuer une subvention de 2.800 € à l'association Restaurants du cœur,
- d'attribuer une subvention de 120 € à l'association La Main Jaune,
- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Bridge Club Châtelleraudais,
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Amicale Rétro Locomotion du Pays Châtelleraudais,
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association COmité DEpartemental de la Retraite Sportive,
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Collectif Interassociatif Sur la Santé Poitou-Charentes,
- d'attribuer une subvention de 150 € à l'association des Insuffisants Rénaux du Poitou-Charentes,
- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association JALMALV« jusqu'à la mort accompagner la vie »,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Comité Départemental de la Fondation de Lattre,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Secours Catholique,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 € à l'association Hand Ball Club Châtelleraudais,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Union Sportive Antoigné,
- d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'Association Club Sportif et Artistique de la Défense – Châtellerault,

**Commune de CHATELLERAULT**  
**Délibération du conseil municipal**

**Du 5 juillet 2012**

**n° 4**

**page 4/4**

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association Club Pugilistique de Châtellerault,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 170 € à l'association Avenir Cycliste Châtelleraudais,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Châtel 'Deuche,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Club du Lac,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Base ball Reibel's,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association Espirito Capoeira Brasil,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Les sommes seront imputées sur le compte 110/6574/4510 pour l'association ADSEA-PRISM, sur le compte 025/6574/5700 pour l'Association Restaurants du cœur, l'association Secours Catholique et le Comité Départemental de la Fondation de Lattre, sur le compte 33/6574/5100 pour l'association La Main Jaune, l'association Bridge Club Châtelleraudais, l'association Amicale Rétro Locomotion du Pays Châtelleraudais, sur le compte 12/6574/5500 pour l'association COMité DEpartemental de la Retraite Sportive, l'association Collectif Interassociatif Sur la Santé Poitou-Charentes, l'association JALMALV« jusqu'à la mort accompagner la vie » et l'association des Insuffisants Rénaux du Poitou-Charentes et sur le compte 414.20/6574/5300 pour toutes les associations sportives.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5035  
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM